

**POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE
A NOUVILLE**



Seuil d'information et de recommandation

Communiqué du: **21/01/2013 7h30**

Observations: **Samedi 19 janvier 2013**
Terminé

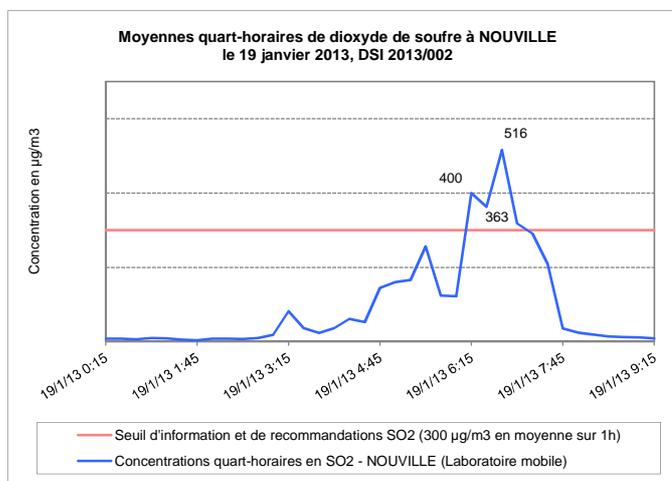
Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur de Nouville, le laboratoire mobile, actuellement situé sur le site de l'UNC, a mesuré durant le samedi 19 janvier, de fortes concentrations en dioxyde de soufre, polluant d'origine industrielle.

Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 6h45 le 19/01/13 avec une valeur de 350 µg/m³ (moyenne horaire glissante sur 15min, de 5h45 à 6h45).

Les concentrations sont revenues à des valeurs faibles à partir de 7h45 avec une valeur de 213 µg/m³.

Zones concernées	NOUVILLE
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	350 µg/m ³ en moyenne de 5h45 à 6h45
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	213 µg/m ³ en moyenne de 6h45 à 7h45
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1
Maximum horaire (concentration - heure)	399 µg/m ³ de 6h à 7h
Moyenne journalière	40 µg/m ³



Conditions météorologiques et circonstances

D'après les données de Météo France, des vents moyens de 7 à 8 kt, 12 kt en rafales et de secteur Nord-Est ont été observés entre 4h00 et 7h00.

Ces directions de vents correspondent à une dispersion préférentielle du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Nouville.

Pour mémoire, le **seuil d'information et recommandation** pour le SO₂ est de **300 µg/m³ en moyenne horaire**.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine **des groupes particulièrement sensibles** et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques. A Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure